

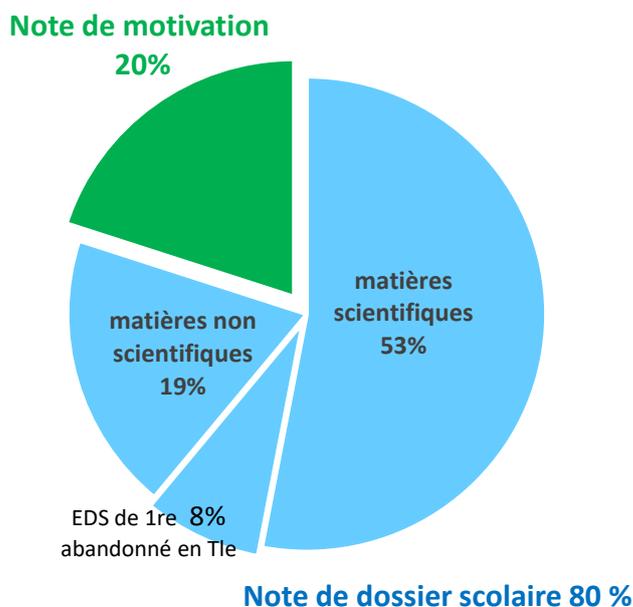
Correctif à la page 5 de la Plaquette

Rubrique **CANDIDATER**

Critères d'admission

Les épreuves de baccalauréat des enseignements de spécialité étant reportées au mois de juin 2024, les notes correspondantes ne sont plus prises en compte dans l'évaluation de la candidature.

Par conséquent, les critères d'admission sont les suivants :



Plus d'informations :

<https://www.la-prepa-des-inp.fr/admission/les-conditions-dossier-entretien-admission>



Septembre 2023